



Conditions générales de vente de la société Europa-Park GmbH & Co – Hotelbetriebe KG pour le contrat de réservation d'hébergement Camp Resort, Europa-Park Resort (mise à jour : 10/2022)

I. Domaine d'application

1. Les présentes conditions de vente s'appliquent à la location de lits dans des tentes fixes, des voitures bâchées et des cabanes en rondins au sein de l'Europa-Park Camp Resort ainsi qu'à l'utilisation des équipements collectifs (par ex. sanitaires) mis à disposition au sein de l'Europa-Park Camp Resort et à l'utilisation des emplacements.

2. Si la location est un contrat de voyage à forfait, les dispositions du droit sur les voyages à forfait (§§ 651 a et suivants du BGB (Code civil allemand)) prévalent sur les dispositions contraires des présentes CGV.

3. Les conditions générales de vente du client du camping s'appliquent uniquement lorsque cela a été expressément convenu par écrit au préalable.

II. Conclusion du contrat, parties contractantes et prescription

1. La présentation et la promotion de Europa-Park Camp Resort sur notre site Internet ne constituent pas une offre ferme engageant à conclure un contrat de réservation d'hébergement.

2. Lors d'un achat en ligne, vous pouvez tout d'abord placer le nombre de couchages et nos offres complémentaires dans le panier d'achat sans engagement, puis corriger votre saisie à tout instant grâce aux outils de correction mis à votre disposition et expliqués durant le processus de commande, avant d'envoyer votre commande ferme.

La soumission d'une commande ferme s'effectue après la saisie des données personnelles requises. Pour ce faire, vous devez vous enregistrer chez nous.

Passer une commande via notre site Internet en cliquant sur le bouton « Réserver avec obligation de paiement » émet une commande juridiquement contraignante par laquelle vous nous soumettez une offre de conclusion d'un contrat d'hébergement et, selon le choix des extras, d'un contrat de vente.

Nous confirmerons immédiatement par e-mail la réception de votre réservation effectuée sur notre site Internet. Un tel e-mail constitue une acceptation ferme et définitive de la réservation, à moins qu'il n'indique un refus de la réservation.

Si la livraison des extras que vous avez commandés, tels que les billets, est impossible, par exemple parce que les places pour l'événement en question sont en rupture de stock, aucune notification d'acceptation ne vous sera envoyée. Dans ce cas, aucun contrat n'est conclu. Nous vous en informerons immédiatement et rembourserons sans délai toute somme déjà versée.

3. En cas de réservation par téléphone, vous devez nous communiquer les données nécessaires et la date souhaitée. La réservation n'est conclue qu'avec l'envoi de la confirmation par e-mail.

4. Les parties contractantes sont Europa-Park Resort et le client du camping. Lorsqu'un tiers effectue une réservation au nom du client du camping, celui-ci partage la responsabilité vis-à-vis de l'Europa-Park Resort pour toutes les obligations du contrat de réservation d'hébergement Camp Resort à condition que Europa-Park Resort présente une déclaration correspondante du tiers.

5. Toutes les prétentions vis à vis de Europa-Park Resort sont en principe prescrits au bout d'un an à compter du début du délai de prescription légal, à l'exception des droits en cas de défauts de voyage s'il s'agissait d'un voyage à forfait, lesquels sont prescrits deux ans après la fin du voyage à forfait. Les demandes de dommages et intérêts sont prescrits après cinq ans, quelle que

soit la date de leur connaissance. Le raccourcissement du délai de prescription ne s'applique pas aux réclamations fondées sur un manquement intentionnel ou une négligence grave de Europa-Park Resort à ses obligations.

6. Les séjours des jeunes âgés de moins de 18 ans sont uniquement autorisés en présence d'une personne chargée de leur éducation ou d'un adulte auquel les personnes chargées de l'éducation ont transféré les droits, les obligations et la responsabilité des parents. La présentation d'un document correspondant écrit par les personnes chargées de l'éducation est donc obligatoire.

III. Services, prix, paiement, compensation

1. Europa-Park Resort est tenu de garder à disposition les lits réservés par le client du camping et de fournir les services convenus. Les services convenus par contrat dépendent de la description dans la brochure et des informations fournies dans la confirmation de la réservation correspondante.

2. Le client du camping est tenu de payer les prix convenus et appliqués par Europa-Park Resort pour la mise à disposition des lits et pour le recours aux autres services. Ceci vaut également pour les services demandés par le client du camping et les débours payés par Europa-Park Resort à des tiers. Les prix convenus comprennent la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur et les éventuelles taxes de séjour.

3. Europa-Park Resort est libre d'accepter une réduction ultérieure par le client du camping du nombre de lits réservés, d'autres services de Europa-Park Resort ou de la durée de séjour du client du camping en augmentant le prix pour les lits et/ou pour les autres services de Europa-Park Resort.

4. Lors de la conclusion du contrat avec le client du camping, Europa-Park Resort est en droit de demander une avance ou une garantie raisonnable sous forme de caution par carte de crédit, d'acompte ou autre. Le montant de l'avance et les échéances de versement peuvent être convenus par écrit dans le contrat. En cas d'avance ou de garantie pour les forfaits vacances, les dispositions légales restent applicables. Si une carte de crédit est fournie comme garantie, Europa-Park Resort vérifie uniquement la couverture des coûts. Aucun prélèvement automatique n'est effectué au préalable par Europa-Park Resort. Un paiement en espèces sur place est donc également possible.

5. Les factures de Europa-Park Resort sans date d'échéance sont payables sans décompte 10 jours après réception de la facture. Europa-Park Resort peut à tout moment exiger le paiement immédiat par le client du camping de créances arrivées à échéance. En cas de retard de paiement, Europa-Park Resort est en droit de demander les intérêts de retard légaux en vigueur qui correspondent actuellement au taux d'intérêt de base majoré de 8% ou majoré de 5% pour les actes juridiques dans lesquels un utilisateur est impliqué. Europa-Park Resort se réserve le droit de prouver l'existence d'un dommage supérieur.

6. Dans certains cas fondés, par exemple en cas de retard de paiement par le client du camping, et même après la conclusion du contrat, Europa-Park Resort est en droit d'exiger un paiement anticipé ou une caution au sens entendu par l'alinéa 4 susmentionné avant le début du séjour ou d'augmenter le paiement anticipé ou de la caution convenus par contrat qui peuvent atteindre le prix plein convenu par contrat.

7. Au début du séjour et pendant le séjour, Europa-Park Resort est également en droit d'exiger du client du camping un paiement anticipé raisonnable ou une caution au sens entendu par l'alinéa 4



Conditions générales de vente de la société Europa-Park GmbH & Co – Hotelbetriebe KG pour le contrat de réservation d'hébergement Camp Resort, Europa-Park Resort (mise à jour : 10/2022)

susmentionné pour les créances existantes ou futures découlant du contrat dans la mesure où ceux-ci n'ont pas encore été fournis conformément aux alinéas 4 et/ou 6 susmentionnés.

8. Le client du camping peut uniquement compenser ou réduire une créance vis-à-vis de Europa-Park Resort ou exercer un droit de retenue par une créance non litigieuse ou passée en chose jugée.

9. Lorsque le taux de la taxe sur la valeur ajoutée change après la conclusion du contrat, le prix convenu est modifié en conséquence.

10. Tous les prix indiqués et convenus sont en euros. Les devises étrangères sont uniquement données à titre indicatif et avec le taux de conversion en vigueur au moment de la publication.

11. En cas de virement bancaire, le client du camping doit mentionner son numéro de réservation et son nom (identique au nom mentionné sur la confirmation de réservation). Les paiements reçus sont uniquement pris en compte par Europa-Park Resort lorsqu'ils sont reçus 14 jours avant l'arrivée. Europa-Park Resort n'envoie pas de confirmation de réception du paiement au client du camping, le client du camping doit donc conserver les preuves de paiement de la banque comme confirmation. Pour les réservations de dernière minute (c.-à-d. toutes les réservations effectuées de 1 à 14 jours avant l'arrivée), le paiement par virement bancaire n'est plus possible.

IV. Modifications des prestations

Europa-Park Resort se réserve le droit de procéder à des modifications de prix selon les critères suivants.

1. Si le délai entre la conclusion du contrat et la fourniture de la prestation dépasse quatre mois, Europa-Park Resort se réserve le droit de procéder à des modifications de prix selon les critères suivants, sans aucun préavis. Si, après la conclusion du contrat, un ou plusieurs postes de coûts pertinents, tels que le personnel, l'énergie, le carburant, les impôts ou les taxes, augmentent et si l'on peut supposer, selon l'appréciation réputée conforme de Europa-Park Resort, que l'augmentation (coût supplémentaire) persistera au moment de la fourniture de la prestation et ne sera pas réduite par d'autres circonstances d'un montant équivalent, celui-ci est autorisé à augmenter unilatéralement le prix à hauteur des coûts supplémentaires, à condition que l'augmentation ne dépasse pas 8% du prix convenu. Si le prix initialement convenu est augmenté de plus de 8%, le client est en droit de résilier le contrat. Europa-Park Resort peut exiger que, dans un délai spécifié par lui-même, le client accepte la modification du contrat ou se rétracte. Si les prix facturés sont considérablement réduits, la baisse de prix sera répercutée sur le client.

2. Pour les voyageurs au forfait, Europa-Park Resort ne peut augmenter unilatéralement le prix du voyage, jusqu'à 20 jours avant l'arrivée, que si l'augmentation du prix du voyage résulte directement de l'une des situations suivantes intervenues après la conclusion du contrat

- a) Augmentation du prix du transport des personnes en raison d'une hausse du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie,
- b) Augmentation des taxes et autres redevances liées aux prestations de voyage convenues, telles que les taxes de séjour, les taxes portuaires ou aéroportuaires, ou
- c) Modification des taux de change applicables au forfait concerné.

Si, après la conclusion du contrat, un ou plusieurs des postes de

coûts mentionnés à la phrase 2, points a) à c), augmentent et si Europa-Park Resort peut raisonnablement supposer que l'augmentation (coût supplémentaire) persistera au moment de la fourniture de la prestation et ne sera pas réduite par d'autres circonstances d'un montant équivalent, celui-ci est en droit d'augmenter unilatéralement le prix à hauteur des coûts supplémentaires, étant entendu que l'augmentation ne dépasse pas 8% du prix du voyage.

Si, en revanche, après la conclusion du contrat et avant le début du voyage, l'un des éléments de coûts mentionnés à la phrase 2, points a) à c), diminue et que cela entraîne une baisse des coûts de Europa-Park Resort, le voyageur peut exiger une baisse du prix du voyage. Si le prix du voyage convenu est augmenté de plus de 8%, l'utilisateur proposera au voyageur une augmentation de prix correspondante et exigera que le voyageur accepte l'offre d'augmentation de prix dans un délai raisonnable fixé par l'utilisateur, ou qu'il déclare résilier le contrat.

V. Annulation par le client du camping/non utilisation des services par le client du camping

1. L'annulation par le client du camping du contrat conclu avec Europa-Park Resort requiert l'accord écrit de Europa-Park Resort. Sans cet accord, le prix convenu dans le contrat doit être payé même si le client du camping n'a pas recours aux services fixés dans le contrat. Ceci ne s'applique pas en cas de manquement de la part de Europa-Park Resort à l'obligation de considération des droits, des droits absolus et des intérêts du client du camping, lorsque le respect du contrat ne peut plus être raisonnablement exigé du client du camping ou lorsqu'il dispose d'un autre droit légal ou contractuel d'annulation. Les voyageurs à forfait peuvent résilier le contrat à tout moment avant le début du voyage. Le dédommagement approprié de l'Europa-Park Resort est déterminé par le paragraphe V. al. 3.

2. Si un délai d'annulation sans frais du contrat a été convenu par écrit entre Europa-Park Resort et le client du camping, le client du camping peut résilier le contrat jusqu'à la date convenue sans qu'Europa-Park Resort n'exige de paiement ou de dédommagement. Le droit d'annulation du client du camping expire s'il n'exerce pas son droit d'annulation par écrit vis-à-vis de Europa-Park Resort avant la date convenue, à condition qu'il ne s'agisse pas d'un cas d'annulation par le client du camping conformément au paragraphe V. al. 1 phrase 3.

3. Lorsque des lits ne sont pas utilisés par le client du camping, Europa-Park Resort décomptera les revenus provenant de leur location à d'autres personnes ainsi que les frais économisés. Lorsque les lits ne sont pas loués à d'autres personnes, Europa-Park Resort peut exiger le dédommagement convenu par contrat et déduire un montant forfaitaire pour les frais économisés. Dans ce cas, le client du camping est tenu de payer au minimum 80% du prix convenu dans le contrat pour les nuitées. Le client du camping est libre de prouver que la prétention susmentionnée n'a pas lieu d'être ou du moins pas à la hauteur demandée.

VI. Annulation par Europa-Park Resort

1. Lorsqu'un accord écrit prévoit que le client du camping peut résilier le contrat sans frais dans un délai défini, Europa-Park Resort est également en droit d'annuler le contrat durant ce délai en cas de demandes d'autres clients/clients du camping pour les lits réservés par le contrat et lorsque le client du camping ne renonce pas à son droit d'annulation à la demande de Europa-Park Resort.

2. Lorsqu'un paiement anticipé ou une caution convenu(e) ou exigé(e) conformément au paragraphe III. al. 4 et/ou 6 n'a pas été



Conditions générales de vente de la société Europa-Park GmbH & Co – Hotelbetriebe KG pour le contrat de réservation d'hébergement Camp Resort, Europa-Park Resort (mise à jour : 10/2022)

payé(e) au terme d'un délai supplémentaire raisonnable fixé par Europa-Park Resort, Europa-Park Resort est également en droit d'annuler le contrat.

3. En outre, Europa-Park Resort est en droit de résilier le contrat sans préavis pour des motifs objectivement fondés comme par exemple

- en cas de force majeure ou d'autres circonstances dont Europa-Park Resort n'est pas responsable et qui rendent impossible l'exécution du contrat ;
- en cas de réservation de lits avec des indications mensongères ou erronées sur des faits importants tels que la personne du client du camping ou le but de son séjour ;
- lorsque Europa-Park Resort a des raisons objectives de penser que le recours aux services faisant l'objet du contrat peut nuire aux activités, à la sécurité ou à la réputation de Europa-Park Resort auprès du public sans que cela puisse être imputé à la direction ou à l'organisation de Europa-Park Resort ;
- en cas de manquement au paragraphe VII. al. 6 mentionné ci-dessous

4. En outre, Europa-Park Resort est en droit de résilier le contrat de manière extraordinaire si la fourniture de la prestation contractuelle est disproportionnée par rapport à la rémunération. Cela peut être le cas, par exemple, en raison d'une augmentation massive des prix de l'énergie.

VII. Mise à disposition, cession et restitution des lits

1. Les roulottes, les tipis et les maisons en rondins peuvent uniquement être réservées dans leur intégralité. Les lits non occupés par le client du camping lui sont facturés.

2. Les lits réservés sont à la disposition du client du camping à partir de 15h00 le jour convenu de l'arrivée. Il n'est pas possible de disposer des lits avant.

3. Le jour convenu du départ, les lits Europa-Park Resort doivent être libérés au plus tard à 11h00. Après 11h00 et jusqu'à 18h00 Europa-Park Resort est en droit de facturer 50% du prix plein pour l'utilisation supplémentaire des lits non libérés, après 8h00, Europa-Park Resort facturera 100% du prix plein. Cela n'entraîne aucune prétention contractuelle pour le client du camping. Le client du camping est libre de prouver que le dédommagement demandé par Europa-Park Resort pour l'utilisation supplémentaire des lits n'a pas lieu d'être ou doit être inférieur au montant exigé.

4. L'emplacement attribué aux clients du camping, y compris les lits, peut être occupé au maximum par le nombre de personnes enregistrées. La sous-location des lits mis à disposition requiert l'accord écrit préalable de Europa-Park Resort. Il est alors dérogé au § 540, al. 1 phrase 2 du Code civil allemand à condition que le client du camping ne soit pas utilisateur.

VIII. Responsabilité de Europa-Park Resort

1. Europa-Park Resort répond de ses obligations contractuelles avec le soin qu'apporterait dans les mêmes circonstances une personne ayant qualité de commerçant. Les prétentions d'indemnisation du client du camping sont exclues, sauf pour les dommages causés par des atteintes à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé lorsque Europa-Park Resort est responsable du manquement à ses obligations et pour d'autres dommages causés par une violation intentionnelle ou par négligence grave de la part de Europa-Park Resort ainsi que pour les dommages causés par un manquement aux obligations contractuelles essentielles de la part de Europa-Park Resort. Sont également considérés comme

des manquements aux obligations de la part de Europa-Park Resort, les manquements de la part des représentants légaux ou des auxiliaires d'exécution. En cas de dérangement ou de défaut des services de Europa-Park Resort, le camping Europa-Park Resort veillera à y remédier dès qu'il en aura connaissance ou après la réclamation immédiate du client du camping. Le client du camping est tenu de faire tout ce qui est en son pouvoir pour remédier au dérangement et limiter les dommages possibles. Les équipements de loisirs, les appareils et les véhicules doivent être contrôlés par le client du camping avant leur utilisation.

2. Étant donné que les lits loués aux clients du camping ne ferment pas à clé, il est recommandé aux clients du camping de conserver les objets de valeur sur eux pour leur propre sécurité.

3. Le parking à disposition des clients du camping est un parking public. Europa-Park Resort décline donc toute responsabilité pour les incidents sur le parking.

4. Si Europa-Park Resort se procure des services extérieurs, des équipements techniques ou autres de tiers pour le client du camping, il agit au nom et aux frais du client du camping. Celui-ci est tenu d'utiliser les équipements avec soin et de les restituer en bon état et libère Europa-Park Resort de toute prétention de tiers découlant de la cession des équipements concernés.

IX. Résiliation

Europa-Park Resort est en droit de résilier le contrat sans préavis pour motif grave. Sont considérés comme un motif grave les comportements du client du camping qui enfreignent durablement le règlement du camping, mettent en danger d'autres clients du camping, causent des dérangements persistants, entraînent une utilisation de l'objet de location contraire au contrat ou d'autres manquements graves au contrat. Dans ce cas, le client du camping n'a pas droit au remboursement du prix de la location.

X. Dispositions particulières

1. Afin de ne pas endommager les équipements, l'installation de matériel décoratif ou d'autres objets doit être préalablement discutée avec Europa-Park Resort. Le client du camping garantit notamment que le matériel décoratif répond aux normes de prévention des incendies. En cas de doute, Europa-Park Resort peut demander la présentation d'une attestation du service de protection contre les incendies compétent.

2. En période de pandémie ou dans d'autres situations particulières, vous êtes tenus de respecter les réglementations légales et administratives en vigueur, comme par exemple l'obligation de porter un masque ou les règles de distanciation. Si vous ne respectez pas ces règles, communiquées par nous ou nos collaborateurs, nous nous réservons le droit de procéder à votre expulsion. De même, il n'y a pas de droit à dédommagement si vous ne pouvez pas vous rendre au sein du Camp Resort d'Europa-Park malgré une réservation valable quand vous ne remplissez pas les conditions légales ou administratives, par exemple sur le statut vaccinal requis.

XI. Dispositions finales

1. Sous réserve de correction des erreurs ainsi que des fautes d'impression et de calcul.

2. Les cartes d'accès sont exclusivement remises par Europa-Park Resort aux clients qui logent dans le camping. Les accompagnants (parents, grands-parents, etc.) et les visiteurs d'un jour accèdent au camping par l'entrée principale.

3. Toute modification ou complément au contrat, de l'acceptation



Conditions générales de vente de la société Europa-Park GmbH & Co – Hotelbetriebe KG pour le contrat de réservation d'hébergement Camp Resort, Europa-Park Resort (mise à jour : 10/2022)

de la demande ou des présentes conditions générales de vente pour le contrat de réservation d'hébergement Camp Resort requiert la forme écrite. Les modifications ou compléments effectués de manière unilatérale par le client du camping sont sans effet.

4. Le siège de Europa-Park Resort est le lieu d'exécution et de paiement.

5. Seuls les tribunaux du siège de Europa-Park Resort sont compétents pour les transactions commerciales, y compris pour les litiges liés à des chèques ou au change. Si une partie contractante remplit les conditions du § 38, al. 2 du Code de procédure civile et ne dispose pas de juridiction compétente générale dans le pays, la juridiction compétente est celle du siège de Europa-Park Resort.

6. Seul le droit de la République fédérale d'Allemagne est applicable. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue.

7. Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales de vente venaient à être caduques, il n'est pas dérogé à la validité des autres dispositions. Par ailleurs, les dispositions légales sont d'application.

8. Les versions des présentes conditions générales de vente en d'autres langues servent uniquement à la traduction. En cas de problème d'interprétation, de divergence entre des langues ou de contradiction entre la version étrangère et la version allemande, la version allemande des présentes conditions générales de vente est la seule valable.

